



Donation conjoint

Par Romane1807

Bonjour,

Nous sommes en couple (non mariés) avec un enfant de 2 ans.
Mon conjoint est déjà propriétaire d'une maison.
Il va échanger son bien contre la maison de ses parents.
Il voudrait me donner 50% de la maison afin que nous empruntions et réalisons de gros travaux.

Est-ce possible sans être mariés ?
Quelles sont les conditions ?

Merci pour votre réponse,
Bonne soiree

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est possible sans être mariés.
MAIS vous allez payer 60% de taxes sur la part qu'il vous donne.
Est-ce bien raisonnable ?

Par Romane1807

Merci beaucoup!
La donation est-elle plus facile avec un PACS ou mariage ?

Par yapasdequoi

Tout est facile. Il suffit de demander au notaire.
La taxation est dépendante de votre statut marital.

Par jpgroussard

Romane,

quel sera l'avantage sur l'emprunt et les travaux s'il vous donne 50% de la maison ?
Cdlt

Par Romane1807

Bonjour, je souhaite être propriétaire avant de me lancer dans un prêt. Si nous nous marions avec acte de notaire avec communauté universelle, serais-je protégé sur l'investissement ?

Par ESP

Bonjour

La donation est-elle plus facile avec un PACS ou mariage ?

Pas plus facile, mais beaucoup moins taxée. Voir ci-dessous:

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/que-puis-je-donner-mon-epoux-partenaire-de-pacs-concubin-sans-avoir-payer-de]https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/que-puis-je-donner-mon-epoux-partenaire-de-pacs-concubin-sans-avoir-payer-de[/url]

Concernant les communauté universelle, elle peut être choisie lors du mariage et tous les biens que vous possédez respectivement forment une seule et même masse commune.
C'est une bonne solution, à approfondir avec un notaire.

Par isernon

bonjour,

le régime de la communauté universelle intéresse surtout des couples âgés sans enfant.

je vous conseille de consulter un notaire qui saura vous conseiller en fonction de vos projets.

salutations

Par janus2

Nous sommes en couple (non mariés) avec un enfant de 2 ans.
Mon conjoint est déjà propriétaire d'une maison.

Bonjour,
Ce n'est donc pas votre conjoint mais votre concubin.